



Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI – Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

Ordre du jour	CONTENU
Approbation du PV de la séance du 2 avril 2026	Approuvé à l'unanimité
Vote des 3 taxes	Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% de part communale sur chaque taxe. VU les articles 1636 B <i>sexies</i> à 1636 B <i>undecies</i> et 1639 A du code général des impôts, VU l'avis favorable de la Commission des Finances Le conseil municipal, après en avoir délibéré - AUGMENTE les taux communaux et les FIXE comme suit : * Taxe d'habitation 15.00 % * Taxe foncière sur les propriétés bâties 31.26 % * Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54.55 % - CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision. Vote : approuvé à l'unanimité

Vote des tarifs
périscolaire –
mercredis récréatifs
et accueil de loisirs
2026-2027

Le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants pour la prochaine rentrée scolaire

TARIFS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin 7h30 à 8h30	2,08	2,88	3,35	3,68	4,00	4,62	5,04	5,44
Pause Méridienne et repas	8,90	10,53	11,37	12,36	13,36	14,08	14,55	15,33
Gouter +1er créneau Rurange 16H15 à 17H30	2,86	4,47	4,96	5,59	6,09	6,58	7,28	7,86
Gouter +1er créneau Montre.16H30 à 17H45	2,86	4,47	4,96	5,59	6,09	6,58	7,28	7,86
créneau 17h30 à 18h30 Rurange	2,73	4,03	4,51	5,00	5,64	6,02	6,58	7,11
créneau 17h45 à 18h30 Montrequienne	2,08	2,88	3,50	3,98	4,45	5,04	5,88	6,35
journée complète à Rurange	16,57	21,91	24,19	26,63	29,09	31,30	33,45	35,74
journée complète à Montrequienne	15,92	20,76	23,18	25,61	27,90	30,32	32,75	34,98
Augmentation	3,07	4,83	5,47	6,15	6,83	7,45	8,05	10,34

TARIFS MERCREDIS RECREATIFS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin ou Après-midi sans repas	8,84	11,34	12,81	14,14	15,40	16,10	16,80	18,14
Pause Méridienne et repas	8,90	10,53	11,37	12,36	13,36	14,08	14,55	15,71
Prix demi journée	17,74	21,87	24,18	26,50	28,76	30,18	31,35	33,86
Prix journée complète	26,58	33,21	36,99	40,64	44,16	46,28	48,15	52,00
Après 17h30	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Augmentation	4,98	8,56	10,19	11,79	13,36	14,03	14,55	18,40

TARIFS ACCEUIL DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Forfait 3 jours*	79,74	99,63	110,97	121,92	132,48	138,84	144,45	156,01
Forfait 4 jours	106,32	132,84	147,96	162,56	176,64	185,12	192,60	208,01
Forfait 5 jours	132,90	166,05	184,95	203,20	220,80	231,40	240,75	260,01
Augmentation 3 jours	14,94	25,43	30,87	35,37	40,08	42,09	43,45	55,01
Augmentation 4 jours	19,92	34,24	40,76	47,16	53,44	56,12	58,10	73,51
Augmentation 5 jours	24,90	42,80	50,95	58,95	66,80	70,15	72,75	92,01

Vote : approuvé à l'unanimité

Vote des subventions 2026 versées aux associations	Association		Montant de la subvention
	AMICALE DU PERSONNEL		1 430 €
	ASCL		0 €
	BIGOPHONES		1 500 €
	COMITE DES FETES		1 500 €
	DONNEURS DE SANG		500 €
	HANDBALL		3 000 €
	JUDO		1 800 €
	SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE		1 050 €
	UNE ROSE UN ESPOIR		300 €
	TOTAL		11 080 €
	Monsieur Christophe MASSARO ne participe pas au vote et vote		
Vote : 16 pour – 1 abstention – 0 contre			
Vote du budget primitif 2026	Le Maire fait un état des dépenses faites en 2025 et prévues sur l'année 2026. A la présentation des prévisions de travaux, il précise que le coût des travaux sera révisé par la mise en concurrence de plusieurs entreprises. Il présente un budget équilibré en recettes et en dépenses : ❖ Fonctionnement : • Dépenses 1 576 272.18 € • Recettes 1 576 272.18 € ❖ Investissement : • Dépenses 392 758.45 € • Recettes 392 758.45 € Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants, Vu le budget primitif présenté aux membres du Conseil, Considérant qu'il convient de fixer les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2026, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : - Adopte le budget primitif de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2026. - Autorise le Maire à exécuter le budget ainsi voté et à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes Vote : approuvé à l'unanimité		

Délégation de signature pour la transformation d'un bail commercial en bail professionnel	Projet de délibération Objet : Transformation du Bail Commercial en Bail Professionnel pour le local situé au 6 place des trois hameaux I. Rappel et Contexte Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 (pour les communes) relatif aux délibérations portant sur la gestion du domaine privé. Vu la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment son article 57A, relatif aux baux professionnels. Vu le contrat de bail commercial en date du 1^{er} juillet 2023, consenti à Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste, pour le local situé 6 place des trois hameaux. Considérant que l'activité actuellement exercée par les Preneurs, Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste est une activité libérale (médical) nécessitant un bail professionnel, qui ne relève plus du statut des baux commerciaux (articles L. 145-1 et suivants du Code de commerce). Considérant l'intérêt de la commune à maintenir une activité de type : médical sur son territoire. Considérant l'accord des Preneurs pour cette transformation et la signature d'un nouveau contrat de bail professionnel. II. Décision et Conditions Vu le projet de contrat de bail professionnel ci-annexé, détaillant l'ensemble des conditions, notamment : Nature du bail : Bail professionnel (article 57A de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986). Durée : Six années (6 ans), renouvelable par tacite reconduction. Date d'effet : À compter du 1^{er} juillet 2026. Loyer annuel 9600€ non assujettis à la TVA, mensualisé à 800€ auquel s'ajoute 100€ de charge. Destination des locaux : Exclusivement à usage professionnel pour l'exercice de l'activité de libérale (médical). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : - APPROUVE la résiliation amiable du bail commercial initial en date du 1^{er} juillet 2023. - APPROUVE la conclusion d'un nouveau contrat de Bail Professionnel avec Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste pour le local situé 6 place des trois hameaux, dans les conditions définies dans le projet de bail annexé. - FIXE le loyer annuel à la somme de 9600€ : Fixé à neuf mille six cents euros TTC. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette transformation, et notamment le nouveau contrat de bail professionnel, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution. Vote : approuvé à l'unanimité

Recrutement de jeunes saisonniers pour l'été 2026	Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité. Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels afin d'assurer une continuité de travail pendant les vacances scolaires d'été, il est proposé l'embauche de 6 jeunes âgés de 18 ans et plus, habitant la commune (3 jeunes du 6 juillet au 31 juillet 2026 et 3 jeunes du 6 août au 29 août 2026). Après avoir entendu les explications du rapporteur, le Conseil Municipal : APPROUVE le recrutement de 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ➤ Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème} ; ➤ La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique. AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents et à signer tous documents y afférents Vote : approuvé à l'unanimité
Délibération complémentaire à la délibération du 9 octobre 2025 relative à une cession suite à arpentage	Projet de délibération Par suite de la délibération du 9 octobre 2025 relative à la cession par la Commune des parcelles situées dans le lotissement 'Les Résidences du Club Hippique » et conformément au document d'arpentage établi le 3 septembre 2025 sous le numéro 394 par M. Olivier CARPENTIER, géomètre expert sis 41, route de Jouy à Moulins les Metz – 57160, il est procédé à la vente des parcelles ci-après désignées à savoir : M. et Mme CAZIER Christophe : section 38 n°138/05 pour 1a 32 ca M. et Mme FERREIRA FREITAS DOS SANTOS Ruben : section 38 n°140/05 pour 99 ca M. et Mme PERROT Robin : section 38 n°138/05 pour 1a 32 ca M. et Mme CHOUFFERT Olivier : section 38 n°133/05 pour 1a 32 ca M. PRUDENCE et Mme DURAND : section 38 n°141/05 pour 99 ca M. DEHLINGER et Mme ROTONDELLA : section 38 n°139/05 pour 99 ca M. et Mme SCHNEIDER Vincent : section 38 n°134/05 pour 99 ca M. et Mme DIEDRICH David : section 38 n°135/05 pour 99 ca M. PELLEGRINO et Mme HUBER : section 38 n°142/05 pour 1a 32 ca M. et Mme LATERZA Stéphane : section 38 n°136/05 pour 99 ca Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : - Approuve la vente des parcelles citée ci-dessus - Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives liées à la vente Vote : 17 pour – 1 contre – 0 abstension

Décision du Maire	Décisions prises par le Maire (article L.2122-23 du CGCT) Le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties : • Décision n°01-2026 – Objet : Devis pour déplacement d'un poteau d'incendie Fournisseur : Véolia Montant : 3 282.37 € • Décision n°02-2026 – Objet : Achat d'une caméra pour zone de loisirs Fournisseur : Fédération des chasseurs Montant : 319.90 € • Décision n°03-2026 – Objet : Achat de trois écharpes pour maire et adjoints Fournisseur : Drago Montant : 400.00 € • Décision n°04-2026 – Objet : Achat d'un ordinateur pour bureau secrétaire générale de mairie Fournisseur : Agora Montant : 2497.80 € • Décision n°05-2026 – Objet : Remplacement d'une chaudière : appartement au 6 rue du presbytère Fournisseur : FH chauffage Montant : 2849.88 € • Décision n°06-2026 – Objet : Achat vaisselle périscolaire Fournisseur : Wesco Montant : 3282.37€ • Décision n°07-2026 – Objet : Achat de drapeaux pour mairie Fournisseur : Loir diffusion Montant : 376.80 € • Décision n°08-2026 – Objet : Modification horaire de coupure des lampadaires Fournisseur : Elres Montant : 565.80 € • Décision n°09-2026 – Objet : Changements d'une lanterne rue de Nantiat Fournisseur : Elres Montant : 658.38 € • Décision n°10-2026 – Objet : Déplacement d'une prise dans le bureau de la secrétaire générale Fournisseur : Schneider Montant : 895.92 €
--------------------------	---

	• Décision n°11-2026 – Objet : Achat pack office 2024fr pour portable mairie Fournisseur : Agora Montant : 312.00 € • Décision n°12-2026 – Objet : Divers travaux de menuiserie dans l'école et la salle polyvalente Fournisseur : MSM Montant : 937.20 € • Décision n°13-2026 – Objet : Balayage des rues sur 6 mois Fournisseur : Serviloc Montant : 6655.00 € • Décision n°14-2026 – Objet : Panneau de signalisation : autoriser le bus à prendre le sens interdit du parking Fournisseur : C2 marquage Montant : 348.00 € • Décision n°15-2026 – Objet : Achat robinet pour WC salle asso Fournisseur : Batipro Montant : 350.40 € • Décision n°16-2026 – Objet : Achat roue pour réparation de chariot Fournisseur : Batipro Montant : 341.45 € Le conseil municipal prend acte de ces décisions.
Divers	● Isolation CSC Diffusion des différentes photos de constatation des états du bâtiments ● CCAM Présentation des différentes commissions auxquelles les conseillers municipaux peuvent adhérer. Les commissions ont lieu environ tous les 2 mois.

Fin de séance à 21h45

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE

Le Maire
Pierre ROSAIRE